

Pour une politique publique ambitieuse en matière d'alphabétisation à Bruxelles

La formation du nouveau gouvernement bruxellois ouvre une nouvelle législature et définit les priorités politiques des prochaines années. La publication de l'accord de majorité de la COCOF constitue à cet égard un signal important pour les acteurs associatifs et les publics qu'ils accompagnent.

Nous saluons le fait que cet accord reconnaisse explicitement l'importance de l'alphabétisation dans le cadre de la politique de Cohésion sociale, ainsi que la volonté annoncée de pérenniser les moyens du secteur. Cette reconnaissance est essentielle, tant l'analphabétisme constitue une réalité massive à Bruxelles. **Nous regrettons toutefois que l'accord ne souligne pas davantage le rôle central de l'alphabétisation dans les politiques d'insertion socio-professionnelle**, alors qu'elle constitue, pour de nombreuses personnes, la première étape indispensable vers la formation qualifiante et l'emploi.

En outre, dans un contexte de contraintes budgétaires structurelles et de redéfinition des priorités publiques, certaines orientations annoncées suscitent **des questions et des craintes** au sein du secteur associatif. **Il est dès lors essentiel que ces orientations se traduisent concrètement par des mesures et des moyens réellement en phase avec les besoins du secteur et des publics concernés.** C'est dans cet esprit que Lire et Écrire Bruxelles, le Collectif Alpha et quelques associations du secteur ont uni leurs voix pour adresser cette lettre ouverte aux responsables politiques bruxellois.

Analphabétisme ? De qui parle-t-on ?

Les formations d'alphabétisation s'adressent aux personnes qui ne maîtrisent pas les compétences fondamentales (oral, lecture, écriture, calcul) et les savoirs de base équivalents au Certificat d'Études de Base (CEB), et ce dans aucune langue. À cela, s'ajoutent les difficultés à utiliser les outils numériques devenus nécessaires aujourd'hui pour participer à la société et accéder à ses droits.

Ce sont des personnes qui n'ont pas ou peu été à l'école, mais aussi des personnes qui sont allées à l'école en Belgique et qui en ont été exclues tant le système scolaire est inégalitaire.

Ce sont des milliers de femmes et d'hommes qui, chaque jour, peinent à comprendre un courrier administratif, à lire une facture, à écrire un mail, à faire un virement en ligne, à naviguer sur internet, à inscrire leur enfant à l'école, à lire le journal de classe, à utiliser toutes les applications imposées par les administrations telles que My Actiris ou Iris Box...

À Bruxelles, une réalité massive

On estime qu'à Bruxelles, **au moins 10 %** des personnes de plus de 18 ans sont concernées, soit 117000 adultes. Malgré l'absence d'enquête spécifique liée au territoire bruxellois, nous pensons que **ce chiffre est largement sous-estimé**. En effet, il est avéré, selon l'enquête PIAAC 2024 de l'OCDE, que 18 % des personnes âgées de 16 à 65 ans en Flandre peinent à comprendre un texte suivi. Si ce taux est avéré en Flandre, il ne peut être qu'égal ou plus élevé à Bruxelles puisque la part des 25-64 ans qui n'a pas de diplôme ou au maximum un diplôme de l'enseignement primaire est 2 fois plus importante en Région de Bruxelles-Capitale qu'en Flandre et qu'en Wallonie : **18% à Bruxelles contre 9% en Région wallonne et 9% en Région flamande¹**.

¹ Statbel : https://statbel.fgov.be/fr/themes/census/education/niveau-dinstruction?utm_source=chatgpt.com

L'alphabétisation : un droit fondamental, une nécessité

L'alphabétisation est un droit reconnu par la **Déclaration universelle des droits humains** et par la **Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne**. Elle constitue aussi une condition d'accès à de nombreux autres droits : se former, travailler, se soigner, participer à la vie démocratique et citoyenne.

Elle permet aux personnes de gagner en **autonomie dans la vie quotidienne**, d'accéder à la **formation et à l'emploi**, de **participer pleinement à la société** et de renforcer leur **confiance en elles**.

À Bruxelles, l'analphabétisme touche principalement les publics les plus précarisés. Investir dans l'alphabétisation, c'est donc **réduire les inégalités d'accès aux droits, lutter contre la pauvreté et favoriser l'émancipation des personnes**.

Dans un marché du travail de plus en plus écrit et numérisé, l'alphabétisation constitue également **une étape indispensable pour accéder à une formation qualifiante et à l'emploi**.

Plus largement, **elle renforce l'efficacité des politiques publiques** : sans les compétences de base nécessaires pour comprendre les informations et les démarches administratives, de nombreuses personnes restent exclues de leurs droits et ne peuvent pas remplir leurs obligations. **Investir dans l'alphabétisation aujourd'hui permet ainsi d'éviter des coûts sociaux plus importants demain**.

Les engagements de la COCOF pour la Cohésion sociale : une avancée et quelques réserves

Nous prenons acte de plusieurs orientations positives annoncées dans l'accord de majorité de la COCOF : la reconnaissance de **l'alphabétisation et de l'apprentissage du français comme axes prioritaires de la Cohésion sociale et la volonté de pérenniser les moyens des opérateurs agréés**. Ces orientations constituent des signaux encourageants pour les associations et les publics concernés.

Toutefois, la volonté annoncée de procéder à une « évaluation objective » de l'offre et des besoins ainsi que la volonté de réduire la fragmentation des services suscitent **certaines inquiétudes**. Ces orientations pourraient en effet conduire à **une rationalisation du paysage associatif** et à une réduction de la diversité des acteurs. Or, dans le domaine de l'alphabétisation, **la pluralité des opérateurs et leur ancrage local constituent précisément une richesse** : ils permettent de répondre à la diversité des publics, des besoins et des parcours d'apprentissage.

Les politiques de formation professionnelle : une attention nécessaire aux préformations, mais...

L'accord de majorité de la COCOF accorde une attention particulière aux dispositifs de **préformations**. Nous prenons acte de cette orientation, qui reconnaît l'importance de ces dispositifs dans les parcours d'insertion socio-professionnelle. Dans ce contexte, il apparaît essentiel de **garantir la place et le rôle des dispositifs d'alphabétisation dans ces parcours**, qui constituent pour de nombreuses personnes **la première étape indispensable vers la formation qualifiante et l'emploi**.

L'accord prévoit également une **évaluation de l'efficacité de ces préformations**. Si l'évaluation des politiques publiques est légitime et nécessaire, celle-ci ne peut se limiter à une approche strictement

quantitative (pourcentage de « sorties positives ») ni conduire à une **rationalisation de l'offre** qui fragiliserait les acteurs existants. Les publics accueillis dans les formations d'alphabétisation font en effet partie des personnes **les plus éloignées de l'emploi**. Les parcours d'apprentissage y sont souvent **progressifs, longs et non linéaires**, et les avancées réalisées ne peuvent être mesurées uniquement à l'aune de sorties rapides vers l'emploi.

Enfin, l'accord évoque **le renforcement des liens entre les politiques de formation professionnelle et les dispositifs de Cohésion sociale**. Si les synergies entre politiques publiques sont nécessaires, il convient également de veiller à **préserver la complémentarité et la spécificité des différents secteurs**. Les actions de Cohésion sociale poursuivent avant tout des objectifs d'inclusion sociale, de participation citoyenne et de soutien aux publics les plus fragilisés. Elles ne peuvent se substituer aux dispositifs d'insertion socio-professionnelle ni être amenées à assumer progressivement des missions qui relèvent d'autres politiques publiques.

Notre appel au nouveau gouvernement bruxellois

Nous considérons que l'analphabétisme est une réalité sociale majeure qui traverse et impacte l'ensemble des politiques publiques bruxelloises : emploi, formation, Cohésion sociale, santé, logement, participation citoyenne. Il appelle dès lors des **mesures politiques ambitieuses et cohérentes**, à la hauteur des besoins de la population concernée.

Dans ce contexte, nous vous demandons de :

- **Faire de l'alphabétisation une priorité transversale des politiques bruxelloises**, en reconnaissant le droit à l'alphabétisation comme un socle indispensable pour l'accès à l'emploi, au logement, à la santé ainsi qu'à l'ensemble des droits fondamentaux.
- **Préserver et renforcer les moyens consacrés au secteur de l'alphabétisation dans toute sa diversité** : Cohésion sociale, ISP-Alpha, Éducation permanente et Parcours d'accueil des primo-arrivants. Cette diversité de dispositifs est essentielle pour répondre à la pluralité des besoins des publics.
- **Veiller à ce que les réformes annoncées ne fragilisent pas les dispositifs existants**. Il est essentiel que les dispositifs d'évaluation intègrent davantage de dimensions qualitatives et prennent en compte la réalité des parcours des apprenant·es et le travail effectivement réalisé par les associations. **Dans cette perspective, le secteur souhaite pouvoir collaborer avec la COCOF à la définition des grilles et des critères d'évaluation, afin que ceux-ci reflètent au mieux les objectifs et les spécificités du travail mené sur le terrain.**
- **Préserver les moyens des autres secteurs associatifs essentiels** pour les personnes analphabètes et pour toutes et tous.

Pour Lire et Écrire Bruxelles, Anne Coppieters

Pour le Collectif Alpha, Eduardo Carnevale et Aline Jacques

Les associations signataires :

- Le CEDAS
- Bruxelles laïque
- Les Ateliers du Soleil
- Entr'Aide des Marolles
- Les Amis du Congo
- La Maison de Quartier Saint-Antoine
- La Maison en couleurs
- La Chôm'hier

